

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FEVRIER 2025**

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

**Délibération DC 2025-002**

Désignation des délégués titulaires et suppléants au Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale Vallée de l'Aude (Programme LEADER 2023-2027)

<b>Date de convocation :</b> 31 janvier 2025	<b>Liste des délibérations affichées le :</b> 7 février 2025		
<b>Nombre de conseillers en exercice :</b> 84	<b>Présents :</b> 45 à l'ouverture de la séance		
<b>Absents et dépôts de pouvoirs :</b> 4	<b>Excusés :</b> 27	<b>Autres absents :</b> 8	<b>Votants :</b> 49

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Éric ASTIER (Corbières), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Gaston TRIBILLAC (Escouloubre), Christian SOULA (Espéza), Elvire ANDREWS (Espéza), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Daniel CALVI (Ginols), Yves ANIORT (Granes), Lydie MUNIER (Joucou), Honoré GERVAIS (Le Clat), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Olivier FERRIER (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Jacques de la Piquerie (Quirbajou), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean Louis BOUSQUET (Roquefeuil), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Serge BACAVE (Saint Benoît), Incarnation MARTY (Saint Ferriol), Cédric PLICHARD (Saint Jean de Paracol), Denis MALTAT (Saint Julia de Bec), Louis SIRE (Saint Just et le Bézu), Rose Marie MANAUD (Saint Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Anthony CHANAUD (Val du Faby), Georges BENNAVAIL (Val du Faby) et Marc RIVALS (Villefort).

Procurations : Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault) à Alfred VISMARA (Cailla), Christian ARAGOU (Le Bousquet) à Gaston TRIBILLAC (Escouloubre), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès) à Éric ASTIER (Corbières) et Amandine MORENO (Quillan) à Sophie BOUTTIER (Quillan)

Excusés : Philippe PARRAUD (Axat), Jean Claude MICHELOU (Axat), Jean Pierre ADROIT (Belcaire), Lucien RIVIÉ (Belfort sur Rebenty), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Evelyne GARROS (Chalabre), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Rose Marie DAROT (Espéza), Julie LE MORVAN (Espéza), Olivier FROMILHAGUE (Espéza), Patrick CAZAUD (Espéza), Patrick EMERY (Galinagues), Dominique BRUCHET (Gincla), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Jacques GALY (Lapradelle-Puilaurens), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain BONNERY (Nébias), Marie Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jacques SIMON (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Julien SADDIER (Sonnac sur l'Hers), Marielle BASTOU (Saint Louis et Parahou), Thierry COUTEAU (Sainte Colombe sur l'Hers), Jean Christophe GAUVRIT (Trézières) et Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne).

Absents : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Claire THÉNARD (Courtauly), Gaël SAN MARTIN (Espéza), François LACROIX (Espezell), Nadia PARACHINI (Quillan), Sébastien AMOUROUX (Quillan), Gilles ALARD (Quillan) et Mohammed EL HABCHI (Quillan).

Secrétaire de séance : Cédric PLICHARD

La Communauté de communes des Pyrénées audoises, lors du programme LEADER 2014-2022, a été membre du Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale Haute-Vallée de l'Aude.

En 2020 étaient désignés les représentants titulaire et suppléant, Monsieur Francis SAVY en tant que titulaire, et Monsieur Jacques GALY en tant que suppléant.

Pour la période 2023-2027, pour lequel le PETR de la Vallée de l'Aude a été retenu dans le cadre du Programme LEADER avec une enveloppe financière de crédits européens du FEADER d'un peu plus d'1,8 million d'€ (cf. convention LEADER 2023-2027) un nouveau Comité de Programmation doit être constitué, en vertu de la Convention entre le Groupe d'Action Locale Vallée de l'Aude et l'Autorité de Gestion (Région Occitanie), signée le 20 septembre 2024.

Ce Comité de programmation est constitué de 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants sur deux collèges (public et privé) selon la répartition suivante :

Cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants pour le Collège Public :

- PETR Vallée de l'Aude : 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant
- Communauté de communes du Limouxin : 2 délégués titulaires, 2 délégués suppléants
- Communauté de communes des Pyrénées Audoises : 2 délégués titulaires, 2 délégués suppléants

Six délégués titulaires et six délégués suppléants pour le Collège Privé :

- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude : 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aude : 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant
- Chambre d'Agriculture de l'Aude : 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant
- SCIC SAPIE : 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant
- Association 3.EVA : 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant
- Association Artistes et Chemins : 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant

En conséquence la Communauté de communes des Pyrénées audoises doit désigner ses représentants au Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale Vallée de l'Aude à raison de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

#### Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention entre le Groupe d'Action Locale Vallée de l'Aude et l'Autorité de Gestion (Région Occitanie) signée le 20 septembre 2024,

Considérant la nécessité de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale Vallée de l'Aude,

Considérant les candidatures de Georges BENNAVAIL, Jacques MAMET, Francis SAVY et Alfred VISMARA,

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	45	Suffrages exprimés	49
Retraits avant vote	0	Pour	49
Abstentions	0	Contre	0

- **DESIGNE** les délégués au Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale Vallée de l'Aude :
  - Titulaires : Francis SAVY et Alfred VISMARA,
  - Suppléants : Georges BENNAVAIL et Jacques MAMET.

Pour extrait conforme  
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 21/02/25
- ❖ et de sa publication le 21/02/25